

Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Somme à Monsieur Jacques BANDERIER Bureau des politiques de l'aménagement durable Centre administratif départemental

Amiens, le 17 novembre 2017

1, boulevard du port 80026 Amiens Cedex 1

Réf.: AC/MB

Objet : PAC ; Elaboration du PLUi CA Baie de Somme

Affaire suivie par Alexandra CANNESSON

N° de tél.: 03.22.33.69.00

Monsieur,

Suite à votre courrier reçu le 18 octobre 2017, je vous informe que notre établissement, soucieux de la prise en compte de l'agriculture dans l'élaboration des plans locaux d'urbanisme, s'associera à l'étude menée sur la communauté d'agglomération de la Baie de Somme. Vous trouverez, ci-après, les éléments d'informations que nous souhaiterions porter à la connaissance du Président de la communauté d'agglomération.

Les activités agricoles sont de plus en plus réglementées. Pour permettre à l'agriculture de se développer de façon harmonieuse sans inconvénient pour l'environnement et le voisinage, il nous semble important d'établir un diagnostic le plus complet possible qui comprend :

- → La localisation **des sièges d'exploitation**, des parcelles attenantes aux sièges et des parcelles concernées par des épandages de façon à les préserver et à ne pas limiter le développement des activités de l'exploitation.
- → La localisation **de tous les bâtiments à usage agricole**, qu'ils soient destinés à l'élevage ou non (distinguer les élevages par une symbolique différente),
- → Une cartographie des différentes utilisations agricoles du sol (labour, prairie, friche, ...) ainsi que l'identification des sols à bon potentiel agronomique,
- → Le repérage des installations classées, s'il en existe, et de toutes les activités susceptibles de provoquer des nuisances afin d'éviter les problèmes de voisinage. La Communauté d'agglomération pourra signaler les distances minimales légales devant séparer ces équipements d'une habitation et ne pas autoriser l'urbanisation à proximité de ces installations.

## Chambre d'agriculture de la Somme

19 bis rue Alexandre Dumas 80096 Amiens Cedex 3 Tél.: 03 22 33 69 00 Fax: 03 22 33 69 29

# Bureau d'Abbeville

88 Bd de la République 80100 Abbeville Tél. : 03 22 20 67 30 Fax : 03 22 20 67 39

### Bureau d'Estrées-Mons

Station de l'Inra 2 domaine Brunehaut 80200 Estrées-Mons Tél.: 03 22 85 32 10 Fax: 03 22 85 32 19

## Bureau de Villers-Bocage

44 rue du Château d'Eau BP 70018 80260 Villers-Bocage Tél.: 03 22 93 51 20 Fax: 03 22 93 51 28



#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public loi du 31/01/1924 Siret 188 002 513 000 11 APE 911A accueil@somme.chambagri.fr



- → Le type d'agriculture rencontrée sur ces communes (dominante élevage, céréales, ...) et l'identification des enjeux pour chaque commune. A titre d'exemple, une commune pourra identifier un enjeu de maintien de la biodiversité si la proportion de céréales dans l'assolement des exploitations est importante. Elle pourra identifier le maintien de l'élevage comme une priorité dans les zones humides, ou identifier la diversification des activités agricoles comme enjeu sur son territoire en cas de situation périurbaine ou dans les zones à potentiel touristique.
- → L'impact des emprises ouvertes à l'urbanisation sur l'activité agricole (impact des prélèvements fonciers par rapport à la taille des exploitations concernées, types de baux en vigueur ...)

L'agriculture étant une activité toujours en mouvement, nous conseillons également d'organiser à l'échelle de chaque commune ou groupe de communes une rencontre avec les agriculteurs intervenant sur leur territoire afin de mieux identifier les zones où les enjeux agricoles sont forts.

Nous rappelons également que le territoire de la Communauté d'agglomération comprend une partie de l'aire d'appellation Prés Salés Baie de Somme où se situent des bergeries. Il conviendra de recenser l'ensemble des bâtiments et corps de ferme concernés et de préserver un maximum cette zone afin de permettre le maintien de l'appellation.

Le territoire de ce PLUi est un territoire à la fois riche et contraignant pour l'agriculture car il comprend des zones très diversifiées, notamment de nombreuses zones humides et des bas champs. L'enjeu de maintien de l'agriculture notamment au travers du développement de la diversification des exploitations devra être un axe de travail important dans ce document.

Par ailleurs, il est important de rester vigilant sur les problèmes de ruissellement et d'érosion. Il faudra veiller à ne pas urbaniser dans les secteurs à risques d'inondations, notamment en aval des vallées sèches.

Enfin, les zones d'urbanisation futures doivent tenir compte des déplacements agricoles de plus en plus difficiles au sein des villages et permettre la desserte des parcelles et des sièges d'exploitation dans de bonnes conditions (largeur de voie, stationnement, ...).

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information sur ces sujets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

#### ISO 5001 ISO 14801 ISO 14801 ISO 14801 BUBEAU VERITAS

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public loi du 31/01/1924 Siret 188 002 513 000 11 APE 911A accueil@somme.chambagri.fr www.somme.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Somme

19 bis rue Alexandre Dumas 80096 Amiens Cedex 3 Tél.: 03 22 33 69 00 Fax: 03 22 33 69 29

Bureau d'Abbeville

88 Bd de la République 80100 Abbeville Tél.: 03 22 20 67 30 Fax: 03 22 20 67 39

Bureau d'Estrées-Mons

Station de l'Inra 2 domaine Brunehaut 80200 Estrées-Mons Tél.: 03 22 85 32 10 Fax: 03 22 85 32 19

Bureau de Villers-Bocage

44 rue du Château d'Eau BP 70018 80260 Villers-Bocage Tél.: 03 22 93 51 20 Fax: 03 22 93 51 28

Daniel ROGUET